

de la présente conférence. A ce sujet, le chef de la délégation nord-coréenne a présenté un certain nombre de propositions auxquelles les délégations de la République populaire de Chine et de l'URSS, ont donné leur adhésion. Mais ces propositions n'ont pas été suffisamment définies ou expliquées. Ma délégation n'est pas la seule à soupçonner qu'elles renferment des mots et tours de phrase recelant un plan qui apporterait à la Corée tout l'opposé de la liberté et de l'indépendance.

### Propositions nord-coréennes

Le premier point concerne la formule qui doit s'appliquer à la composition et au fonctionnement de la Commission pancoréenne proposée. Le chef de la délégation de la Corée du Nord a répondu hier à la question que je désirais poser à ce sujet. Il a déclaré que la Commission pancoréenne qu'il proposait devrait être d'organisation simple et fonctionner en toutes matières, de règlement ou autres, d'après entente entre les deux parties. Ces précisions dissipent toute ambiguïté quant à l'importance relative de la représentation de la Corée du Nord et de la Corée du Sud et à la façon dont les décisions devront être prises.

Il est maintenant manifeste, que, même si la Corée du Nord n'avait que dix représentants au sein d'une commission qui en comprendrait cent, ces dix membres auraient un droit de veto sur l'activité et les décisions de ladite commission, dont le rôle cependant doit avoir une si grande importance. Notre longue et malheureuse expérience en ce domaine nous a enseigné ce qu'il faut entendre par veto. Pour la commission pancoréenne, cela voudrait dire qu'elle fonctionnerait selon le gré des membres communistes ou ne fonctionnerait pas du tout. Ce mode « d'entente entre les deux parties », indépendamment du nombre des membres ou du nombre des pays représentés, rendrait, à défaut d'autre cause, la commission pancoréenne inefficace, injuste, inacceptable; la création de cette commission représente pourtant une partie essentielle des propositions de la Corée du Nord.

Quelques autres questions se posent au sujet de ces propositions.

Que faut-il entendre par « les organisations sociales et démocratiques les plus importantes de la Corée du Nord et de la Corée du Sud? » Le terme « démocratique » exclut-il les organisations anticommunistes ou non communistes?

De quelle façon les représentants des organisations sociales et démocratiques seraient-ils désignés pour faire partie de la Commission pancoréenne? Ceux de la Corée du Nord et ceux de la Corée du Sud seraient-ils en nombre égal?

Le terme « groupe de terroristes » désigne-t-il les partis politiques anticommunistes?

De plus, si, conformément à la déclaration de M. Nam Il, on ne permet pas que l'ONU ou un contrôle international quelconque assure des élections libres, comment cette liberté pourra-t-elle être garantie dans les régions où toute surveillance impartiale en Corée serait impossible en raison des animosités vives, des appréhensions profondes et des tyrannies locales qui sévissent.

Si, aux élections, le Gouvernement de la République de Corée a vraiment réprimé la liberté avec sauvagerie et tyrannie, ce dont le ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire de Corée l'a accusé hier, comment celui-ci peut-il s'attendre que nous prenions au sérieux sa proposition de tenir des élections, libres à son dire grâce à une direction conforme à des arrangements acceptables aux représentants du gouvernement même qu'il attaque si violemment? M. Nam Il désire-t-il vraiment nous faire croire que les représentants de la Corée du Nord s'estiment capables d'un travail amical et positif au sein de la commission pancoréenne à côté des représentants du groupe que lui-même appelle avec mépris la « clique de Syngman Rhee »?